



Atteinte à la vie privée ?

Par **bureaelina**, le **03/02/2018** à **15:49**

Bonjour, je voulais savoir si mon problème entre dans le cadre d'une atteinte à la vie privée. En 2016 j'ai acheté une TV. Je dois donc payer une redevance TV ce qui est bien normal. Je n'avais aucune nouvelle de ce papier jusqu'à ce que cet après midi mon ex m'appelle pour me dire qu'il a reçu un courrier à mon nom à son adresse professionnelle. C'est la taxe TV. Le problème c'est que je nous n'étions pas concubins, nous n'étions pas pacsé/mariés, nous n'avons jamais vécu ensemble ni même pris un prêt à deux, ni non plus fait quoi que ce soit juridiquement parlant ensemble. Nous sommes resté 10 mois ensemble. Je me demande comment ils ont fait pour envoyer ce papier là bas. Officiellement parlant je n'ai jamais eu de lien avec mon ex. Par quels moyens ont ils trouvé un lien entre nous ? Est ce une atteinte à ma vie privée ?
En vous remerciant d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **04/02/2018** à **00:28**

Bonjour,
Quel que soit le motif qui a fait que votre redevance tv est arrivée à cette adresse, il n'y pas' juridiquement atteinte à votre vie privée.
Récupérez ce document, envoyez le paiement en signifiant votre adresse réelle.

Par **bureaelina**, le **05/02/2018** à **09:54**

Merci de votre réponse. J'en prends note et leurs re transmettrai bien mon adresse.
En vous souhaitant une bonne journée